DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE – AMÉNAGEMENT FONCIER

Programme des Travaux Connexes Liés à un Grand Ouvrage Public
Indication des Maîtres d'Ouvrage des Travaux Connexes

Voirie Rurale : Application conjointe des articles L. 121-17, L. 123-9 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM)

PROJET D'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (PARCELLAIRE, TRAVAUX CONNEXES ET ETUDE D'IMPACT) DES COMMUNES DE SAIX, SOUAL, CAMBOUNET-SUR-LE-SOR, VIVIERS-LES-MONTAGNES AVEC EXTENSION SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES

1. Notice Explicative Précisant le Cadre Institutionnel et Financier

Le présent aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) est ordonné en application de l'article L. 123-24 du Code rural et de la pêche maritime, en raison des emprises nécessaires à la réalisation de l'infrastructure publique majeure (ci-après désignée « le Grand Ouvrage »). La réalisation de cet ouvrage rompt les équilibres des exploitations locales et modifie profondément les réseaux de communication et d'écoulement des eaux.

Afin de remédier aux dommages causés par l'infrastructure, un programme de travaux connexes est mis en œuvre parallèlement à la redistribution parcellaire. En vertu de la réglementation, le dossier d'enquête publique doit spécifier explicitement la nature de ces travaux, leur localisation (l'assiette foncière) ainsi que la personne morale juridiquement responsable de leur exécution (le maître d'ouvrage).

Principes de financement et de répartition :

- Le Maître d'Ouvrage du Grand Ouvrage (ATOSCA) prend intégralement à sa charge le financement des travaux connexes indispensables au rétablissement des fonctionnalités initiales du territoire touché.
- La Commune assure la maîtrise d'ouvrage exclusive des voies intégrées ou maintenues dans son domaine public ou privé (chemins ruraux, voies communales).
- L'Association Foncière d'Aménagement Foncier (AFAFAF), regroupant les propriétaires du périmètre, peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux hydrauliques internes, de l'amélioration foncière des parcelles et des mesures environnementales compensatoires locales.

Rappel du principe du choix des communes à délibérer sur la Maîtrise d'ouvrage complète de l'ensemble des travaux connexes :

Aux termes de l'article L. 123-9 du Code rural et de la pêche maritime, la commune ou l'association foncière peut décider, en accord avec le maître d'ouvrage du grand ouvrage public, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de tout ou partie des travaux connexes.

2. Délibération des communes sur la maitrise d'ouvrage des travaux connexes

- Commune de CAMBOUNET-SUR-LE-SOR :
- DÉLIBÉRATION N°2026-09-09-04 du 09/09/2026 indiquant le refus du conseil municipal pour la Maîtrise d'Ouvrage complète des travaux connexes. Cette délibération mentionne à tort les travaux AR1 prévus sur la commune de Saïx. Aucuns autres travaux connexes n'étant prévus sur la commune de Cambounet-sur-le-Sor, cette délibération, fondée sur une erreur de fait, est sans objet pour la commune de Cambounet-sur-le-Sor.
- Commune de SAIX :
 DÉLIBÉRATION du 10/09/2026 indiquant le refus du conseil municipal pour la Maîtrise d'Ouvrage complète des travaux connexes ;
- Commune de VIVIERS LES MONTAGNES :
 DÉLIBÉRATION du 21/09/2026 indiquant l'accord du conseil municipal pour la Maîtrise d'Ouvrage complète des travaux connexes ;
- Commune de SOUAL :
 DÉLIBÉRATION 2026 60 du 17/09/2026 indiquant l'accord du conseil municipal pour la Maîtrise d'Ouvrage complète des travaux connexes.

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Saïx, Viviers les Montagnes et Soual, une Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) devra être créée.

3. Tableau Synthétique de Répartition de la Maîtrise d’Ouvrage (Grand Ouvrage)

Nature des Travaux Connexes	Maître d'Ouvrage Responsable
Rétablissement et adaptation des chemins ruraux et voies locales	Sur chacun de leur territoire les Communes de Cambounet-sur-le Sor, Saïx et Soual (Avec financement intégral d’ATOSCA)
Autres travaux hors voirie rurale	L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de SAIX, SOUAL, CAMBOUNET-SUR-LE-SOR, VIVIERS-LES-MONTAGNES (en cours de constitution) (Avec financement intégral d’ATOSCA)
Aménagements environnementaux et mesures compensatoires	L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de SAIX, SOUAL, CAMBOUNET-SUR-LE-SOR, VIVIERS-LES-MONTAGNES (en cours de constitution) (Avec financement intégral d’ATOSCA)

4. Délibération des communes sur le réseau de voirie rurale et communale

- Commune de CAMBOUNET-SUR-LE-SOR :
 DÉLIBÉRATION N°2026-09-09-04 du 09/09/2026 ;
- Commune de SAIX :
 DÉLIBÉRATION du 10/09/2026 ;
- Commune de SOUAL :
 DÉLIBÉRATION 2026_59 du 17/09/2026 ;
- Commune de VIVIERS LES MONTAGNES :
 Pas de délibération en l’absence de modification de voirie.

Vu les délibérations des conseils municipaux des Communes de Cambounet-sur-le-Sor, Saïx et Soual, en application de l'article L. 121-17 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), l'enquête publique unique de l'AFAFE vaut enquête de voirie.

4. Modalités de Clause de Transfert de Propriété et de Gestion après Travaux

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-17 du Code rural et de la pêche maritime, le classement, l'ouverture, la suppression ou la modification de tracé et d'emprise des voies communales et des chemins ruraux arrêtés par la Commission d'aménagement foncier sont **prononcés de plein droit** par la publication de l'acte de clôture des opérations d'aménagement foncier. Cet acte emporte sans autre formalité administrative :

- Le déclassement et l'aliénation définitive des sections de chemins supprimées, leur assiette foncière étant automatiquement transférée aux propriétaires des parcelles de remplacement attenantes ;
- Le classement immédiat dans le domaine public municipal (pour les voies communales) ou dans le domaine privé communal (pour les chemins ruraux) des nouvelles assiettes de voirie créées ou déviées.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 081-218102739-20260910-D_2026_064-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÏX

Nombre de membres :	
En exercice :	27
Présents :	20
Absents :	7
Votants :	27

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saïx (Tarn), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saïx, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire de Saïx.

Date de la convocation : 04/09/2026

Présents : Jacques **ARMENGAUD**, Gilles **DEFOULOUNOUX (arrivé à 19h25, a pris part au vote)**, Fernand **DUARTE**, Patricia **CASTAGNE**, Philippe **PERES**, Daniel **BONNAFOUS**, Sylvie **OLARTE**, Christine **BOURGADE**, Gaëtan **BOUE**, Frédéric **LODS**, Hervé **JACOBE**, Véronique **DURAND**, Florence **AZEMA**, Michel **MARTIN**, Florence **GEA**, Kévin **FIORET**, Antoine **VRIGNEAU**, Christian **PATRICE**, Olivier **AMALRIC**.

Absents : Maryse **MARSAL** (a donné procuration à Jacques **ARMENGAUD**), Alain **CAUSSE** (a donné procuration à Philippe **PERES**), Olivia **BRICLOT** (a donné procuration à Sylvie **OLARTE**), Isabelle **VALETTE** (a donné procuration à Nathalie **SERRES**), Gérard **SORIANO** (a donné procuration à Christian **PATRICE**), Chantal **OULES** (a donné procuration à Antoine **VRIGNEAU**), Alexandra **CARLESSI** (a donné procuration à Olivier **AMALRIC**).

Secrétaire de séance : Véronique **DURAND**

Objet 6 D_2026_064 AFAFE - maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que par courrier du 30 juillet 2026 et dans le cadre de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) mené par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF), le président de la CIAF demande au Maire de la commune de Saïx de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la prise en charge par la commune de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée au chantier de l'autoroute A69.

Pour la commune de Saïx, les travaux consistent en de l'arrachage et de la plantation de végétaux, pour un montant total de 143 761,30 € TTC.

Si la commune refuse la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes, une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFAF) devra être constituée pour porter les travaux.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de refuser la maitrise d'ouvrage des travaux connexes.

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

ARTICLE 1 : De refuser la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes.
ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signature relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :							
Votants	27	Abstention	0	Contre	0	Pour	27

Affiché le :
Publié le :
Reçu à la préfecture
le :

Le/la secrétaire de séance,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques ARMENGAUD

MAIRIE DE SAÏX (TARN)

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 081-218102895-20260917-202660-DE

DEPARTEMENT DU TARN **RE**PUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 septembre 2026 - 18h30
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Alibert, Maire.

Présents			
ALGANS Annie	**CASTAN Gautier**	**DELPAS Christine**	**MINNITI Marlène**
ALBOUI Alain	**CERESOLI Alain**	**DELPAS Corinne**	**MONTAGNE Carole**
ALIBERT Jean-Luc	**CORONAS Thierry**	**DESCARPENTRIES Christine**	**NAVARROT Marc**
BERTHE Pascal	**CREMADES Séverine**	**DURAND Françoise**	**RAFA Sahnoun**
CABEZUELO Eric	**DELORME Michelle**	**FERRANT Jean-Marie**	**ZARA Laure**

Pouvoirs			
Absent	***Donne pouvoir à***	***Absent***	***Donne pouvoir à***
GOZE Martine	**DELPAS Corinne**	**SANZ Julien**	**CASTAN Gautier**
PRADELLES Florent	**MINNITI Marlène**		

Date de convocation : 11 septembre 2026
Secrétaire de séance : M. Gautier CASTAN

Délibération 2026 60 – CIAF Cambounet-sur-le-Sor, Saïx, Soual, Viviers-lès-M. - Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Vu la lettre reçue du président de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre de la procédure d'aménagement lié à l'autoroute A69 sur la commune de Soual.

Considérant que le conseil municipal doit, conformément aux dispositions de l 'article L.133-2 du code rural, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes décidés par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Considérant que le financement de ces travaux est assuré par Le Maître d'Ouvrage de l'autoroute A69 ATOSCA.

Le conseil, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes au (mode d'aménagement foncier).

Le Maire,

Jean-Luc ALIBERT

MAIRIE DE SOUAL 81580

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 081-218103257-20260921-DELIB_48_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 21 septembre 2026 à 19h00

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 16
En exercice :19
Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16/09/2026
Date d'affichage : 16/09/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt et un septembres à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Dominique BOUSSUGE

Et Messieurs Alain VEUILLET,François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRIER, Didier HOULES, José REVERTE

Excusés : Monique BERTRAND pouvoir à Arlette GLORIA, Claudian BRUN pouvoir à François MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à Jean-Michel MAUREL

Secrétaire de séance : Arielle HOMBERT

La séance débute à 19h00

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au coeur.

M. le maire rappelle que les personnes présentes dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération: **Travaux connexes A 69 : Maîtrise d'ouvrage**

M. le Maire rappelle aux conseillers que l'ensemble des conseillers ont réceptionné avec les convocations les documents concernant les travaux connexes de l'A69.

Il laisse la parole à M. François MONTAGNE qui explique au conseil les travaux concernant la commune de Viviers-Lès-Montagnes et que ces travaux donneront lieu à une enquête publique que la commune demandera la création de 2 entrées supplémentaires pour que les propriétaires terriens puissent accéder et exploiter leurs parcelles.

Le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes.

Le financement de ces travaux est assuré par Le Maître d'Ouvrage de l'autoroute A69 ATOSCA.

M. le maire propose donc que la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes concernant la commune.

- d'accepter les modalités de financement, sur la base des estimations figurant au procès-verbal de la commission communale d'aménagement foncier ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 081-218103257-20260921-DELIB_48_2026-DE

soit une estimation de 1 000,00€HT de travaux pour la commune de Viviers-[illegible] dans le PV du 30-06-2026 transmis avec les convocations) ce qui représente pour la commune 0,56 % de l'ensemble des travaux connexes, à cela il convient d'ajouter les frais annexes qui représentent 71 712,72€ HT en globalité soit 401,59€ HT pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes. Le coût global des travaux concernant la commune s'élève à 1 401,59€HT

Il rappelle que l'ensemble de ses travaux comme indiqué plus haut seront remboursés par la société ATOSCA.

- d'autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.
- De prendre note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération ;

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance
Arielle HOMBERT

Le Maire

MAIRIE DE VIVIERS LES MONTAGNES (Aube)

Alain VEUILLET

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026
ID : 081-218100543-20260909-2026_09_09_04-DE

DEPARTEMENT DU TARN

Arrondissement de Castres

Commune de CAMBOUNET-SUR-LE-SOR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 septembre à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de CAMBOUNET-SUR-LE-SOR régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROZÈS Éric, Maire.

Date de convocation : 28 août 2026

Présents :
BAUDOUI Jean François, BAZIN Sébastien, BOUISSIERE Jean-Luc, BROUST Patrice, CAMPS Inès, CHIENG Oriane, CIESLARCSYK Suzanne, GREGOIRE Séverine, LE ROY Thierry, MILLET Jean-Luc, PUJOL Laetitia, ROZÈS Éric, SENDRAL Yannick, VINÇON Véronique.

Représentés :

Absents excusés : MAGNAVAL Camille

Secrétaire de séance : Patrice BROUST.

Afférents	En exercice	Présents	Pouvoirs
15	15	14	0

DÉLIBÉRATION N°2026-09-09-04
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :
Autoroute A69 : Modification de voirie et maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée au chantier de l'autoroute A69, nous avons été sollicités par courrier, à la fin du mois de juillet, afin de délibérer sur la question de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes ainsi que sur les propositions de modifications de voirie.

Concernant les modifications de voirie pour la commune de Cambounet sur le Sor, elles consistent en la création d'un chemin rural de 73 mètres, secteur Ganaussac.

Concernant les travaux connexes : suppression de la plantation d'une haie prévue secteur du Garriguet.

Concernant la maîtrise d'ouvrage de ces travaux connexes : afin de permettre la réalisation des travaux connexes, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la prise en charge de leur maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage des travaux portant sur la voirie communale et les chemins ruraux relève obligatoirement des communes. En cas de refus, une Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sera créée par arrêté préfectoral afin d'assurer cette mission.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 87 ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026
ID : 081-218100543-20260909-2026_09_09_04-DE

La prochaine étape de la procédure consiste en la mise à l'enquête publique du projet d'aménagement foncier et du programme de travaux connexes qui lui est associé. Elle est prévue à la rentrée 2026 (dates à préciser). A l'issue de l'enquête publique, la commission communale d'aménagement foncier sera réunie une dernière fois afin d'examiner les observations et réclamations recueillies, d'y apporter les suites nécessaires et d'arrêter définitivement le projet d'aménagement foncier ainsi que le nouveau plan parcellaire.

Monsieur le Maire présente le tableau des créations, modifications et suppressions proposées et le plan d'ensemble au 1/5000ème de ces propositions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.121-17 du code rural,

Vu l'article 2 de l'ordonnance n°59-115 du 07 janvier 1959,

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ À L'UNANIMITE,

- DECIDE d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposés par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

- DE CRÉER sur la commune de Cambounet sur le Sor, le chemin rural suivant :
 - Création d'un chemin rural de 73 mètres, secteur Ganaussac (plan joint en annexe)

- PRECISE que la maîtrise d'ouvrage concernant la création du chemin rural secteur de Ganaussac et des travaux connexes, ne sera pas pris en charge par la commune.

VOTE DU CONSEIL
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

LA DÉLIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,
Qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
Exécutoire de cet acte
Éric ROZÈS

MAIRIE DE CAMBOUNET-SUR-LE-SOR (Tarn)

Le secrétaire de séance
Patrice BROUST

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 87 ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

DEPARTEMENT DU TARN

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

TARN
LE DÉPARTEMENT

AMENAGEMENT FONCIER
LIAISON AUTOROUTIERE - CASTRES / TOULOUSE

Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Jean Marc BEVERAGGI
Ghislain DE BOIRY
Loïc BOUILLON
Philippe CACHOD
Thomas CHERRIER
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Flora GALAND
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenaël SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS

Pôle Aménagement des Territoires

Agence de CAEN
37 rue des Compagnons, 14000 CAEN
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 31 53 39 00

Agence d'ORLÉANS
2 quai Saint-Laurent, 45000 ORLÉANS
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 34 08 63 33

CIAF 6

Communes de
SAIX, CAMBOUNET SUR LE SOR
SOUAL, VIVIERS LÈS MONTAGNES

Périmètre

Emprise (V8)

PLAN DES MODIFICATIONS DE LA LA VOIRIE (Cambounet sur le Sor)

Geomat
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Dressé le 02/07/2026 par
Philippe CACHOD
géomètre-expert agréé

Dossier : 2238001

ECHELLE : 1/5000

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
23	Cambounet sur le Sor	Chemin rural	Guarriguet	463ml
24	Cambounet sur le Sor	Chemin de la Réserve naturelle	Guarriget	1108ml
25	Cambounet sur le Sor	Chemin de la Réserve naturelle	Les Brugues	364ml
29	Viviers les Montagnes / Cambounet sur le Sor	Chemin rural de Cambounet sur le Sor à Viviers les Montagnes	En Bajou / Beaupré	329ml
34	Cambounet sur le Sor	Chemin rural n°4, route des Calmettes	Très Cantous / Les Bouzigues	991ml
35	Cambounet sur le Sor	Chemin rural	Ganaussac	73ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
35	Cambounet sur le Sor	Chemin rural	Ganaussac	73ml

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du

Le Maire,

LEGENDE :

- Périmètre de la CIAF 6
- Limite Communes

Plan des voiries :

- Route nationales
- Routes départementales
- Voies communales
- Chemins ruraux conservés
- Chemins ruraux créés
- Chemins d'exploitation conservés

0 500 1 000 m

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 081-218102739-20260910-D_2026_063-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÏX

Nombre de membres :	
En exercice :	27
Présents :	20
Absents :	7
Votants :	27

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saïx (Tarn), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saïx, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire de Saïx.

Date de la convocation : 04/09/2026

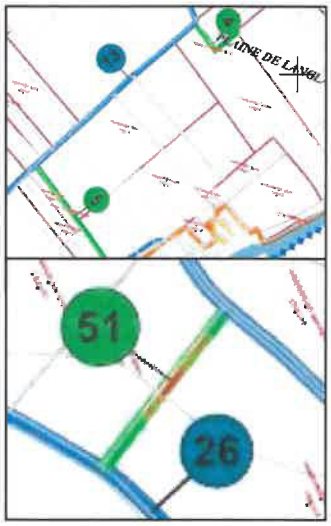
Présents : Jacques **ARMENGAUD**, Gilles **DEFOULOUNOUX (arrivé à 19h25, a pris part au vote)**, Fernand **DUARTE**, Patricia **CASTAGNE**, Philippe **PERES**, Daniel **BONNAFOUS**, Sylvie **OLARTE**, Christine **BOURGADE**, Gaëtan **BOUE**, Frédéric **LODS**, Hervé **JACOBE**, Véronique **DURAND**, Florence **AZEMA**, Michel **MARTIN**, Florence **GEA**, Kévin **FIORET**, Antoine **VRIGNEAU**, Christian **PATRICE**, Olivier **AMALRIC**.

Absents : Maryse **MARSAL** (a donné procuration à Jacques **ARMENGAUD**), Alain **CAUSSE** (a donné procuration à Philippe **PERES**), Olivia **BRICLOT** (a donné procuration à Sylvie **OLARTE**), Isabelle **VALETTE** (a donné procuration à Nathalie **SERRES**), Gérard **SORIANO** (a donné procuration à Christian **PATRICE**), Chantal **OULES** (a donné procuration à Antoine **VRIGNEAU**), Alexandra **CARLESSI** (a donné procuration à Olivier **AMALRIC**).

Secrétaire de séance : Véronique **DURAND**

Objet 5 D_2026_063 AFAFE - modifications de voirie communale, chemins ruraux et chemins de randonnée

VU l'article L.121-17 du Code Rural,
VU l'article 2 de l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959,
Le rapporteur expose au Conseil Municipal que par courrier du 30 juillet 2026 et dans le cadre de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) mené par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF), le président de la CIAF demande au Maire de la commune de Saïx de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal les modifications de voies communales envisagés. Pour la commune de Saïx, il s'agit de la création de 3 chemins ruraux (4, 5 et 51 sur le plan annexé). Ces chemins constituent soit des chemins d'exploitation agricoles, soit des continuités piétonnes.



N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
4	Saïx	Chemin rural	Plaine de Langlade	97ml
5	Saïx	Chemin rural	Langlade	198ml
51	Saïx	Chemin rural	La Pouille	124ml

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposés par la commission intercommunale d'aménagement foncier
ARTICLE 2 : De créer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau ci-dessus.
ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signature relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :							
Votants	27	Abstention	0	Contre	0	Pour	27

Affiché le :
Publié le :
Reçu à la préfecture
le :
Le/la secrétaire de séance,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

MAIRIE DE SAÏX (TARN)

Le Maire,
Jacques ARMENGAUD

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DU TARN

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

TARN
LE DÉPARTEMENT

AMENAGEMENT FONCIER
LIAISON AUTOROUTIERE - CASTRES / TOULOUSE

Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Jean Marc BEVERAGGI
Ghislain DE BOISY
Loic BOUILLON
Philippe CACHOD
Thomas CHERRIER
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Flora GALAND
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenaël SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS

Pôle Aménagement des Territoires

Agence de CAEN
37 rue des Compagnons, 14000 CAEN
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 31 53 39 00

Agence d'ORLÉANS
2 quai Saint-Laurent, 45000 ORLÉANS
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 34 08 43 33

CIAF 6

Communes de
SAIX, CAMBOUNET SUR LE SOR
SOUAL, VIVIERS LÈS MONTAGNES

Périmètre

Emprise (V8)

PLAN DES MODIFICATIONS DE LA VOIRIE (Saïx)

Geomat
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Dressé le 02/07/2026 par Philippe CACHOD géomètre-expert agréé

Dossier : 2238001

ECHELLE : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

Le Maire,

LEGENDE :

- Périmètre de la CIAF 6
- Limite Communes
- Parcelles cadastrales

Plan des voiries :

- Route nationales
- Routes départementales
- Voies communales
- Chemins ruraux conservés
- Chemins ruraux créés
- Chemins d'exploitation conservés

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
10	Saïx	Chemin rural de Rouquette	Rouquette	532ml
13	Saïx	Chemin rural de la Plane de Langlade	Langlade / La Plaine de Langlade	727ml
14	Saïx	Chemin de Langlade	Langlade	265ml
15	Saïx	Chemin rural de Sanéles	En Alary	551ml
16	Saïx	Chemin rural d'En Alary	Embel	374ml
17	Saïx	Chemin impasse Jules de Lacger	Embel	236ml
18	Saïx	Chemin de Cambaillergue	Cambaillergue	98ml
19	Saïx	Rue des Etangs	Le Pioch	91ml
22	Saïx	Chemin rural	Les Calmettes	306ml
26	Saïx	Chemin du Chateau	La Carlarie / La Pouille / Sendrone	1140ml
33	Saïx	Chemin du Philanthrope	Sendrone	205ml
52	Saïx	Chemin rural	Fenouillet	598ml
54	Saïx	Chemin rural	La Nauze	335ml
55	Saïx	Chemin rural	La Nauze	77ml
56	Saïx	Chemin rural	La Crémade	449ml
57	Saïx	Chemin	La Carlarie	273ml
58	Saïx	Cemin rural	La Pouille / Le Rascas	424ml
59	Saïx	Chemin rural	Le Rascas	169ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
4	Saïx	Chemin rural	Plaine de Langlade	97ml
5	Saïx	Chemin rural	Langlade	198ml
51	Saïx	Chemin rural	La Pouille	124ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
6	Saïx	Route nationale n°126 de Toulouse	La Guérauderie et Champ Lys	431ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
7	Saïx	Route départementale n°50 de Sémalens	Le Levesou	429ml
8	Saïx	Route départementale n°50 de Sémalens	La Crémade	183ml
9	Saïx	Route départementale n°51, route de Sémalens	La Rigourdel	698ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
1	Saïx	Vois communale n° 28	Boussac	389ml
2	Saïx	Voie communale n°6 dite route d'En Bel	Embel	563ml
11	Saïx	Voie communale n°12, impasse de la Gascarie	La Gascarie	459ml
12	Saïx	Vois communale n°12	Le Levesou	83ml
20	Saïx	Voie communale n°11	Le Rigourdel	110ml
21	Saïx	Voie communale n°11	Le Rigourdel	373ml

0 500 1 000 m

DEPARTEMENT DU TARN

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

TARN
LE DÉPARTEMENT

AMENAGEMENT FONCIER
LIAISON AUTOROUTIERE - CASTRES / TOULOUSE

Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Jean Marc BEVERAGGI
Ghislain DE BOIRY
Loic BOUILLON
Philippe CACHOD
Thomas CHERRIER
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Flora GALAND
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenaël SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS

Pôle Aménagement des Territoires

Agence de CAEN
37 rue des Compagnons, 14000 CAEN
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 31 53 39 00

Agence d'ORLÉANS
2 quai Saint-Laurent, 45000 ORLÉANS
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 34 08 63 33

CIAF 6

Communes de
SAIX, CAMBOUNET SUR LE SOR
SOUAL, VIVIERS LÈS MONTAGNES

Périmètre

Emprise (V8)

PLAN DES MODIFICATIONS DE LA VOIRIE (Soual)

Geomat
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Dressé le 09/09/2026 par
Philippe CACHOD
géomètre-expert agréé

Dossier : 2238001

ECHELLE : 1/5000

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
42	Soual	Route départementale n°926 de Toulouse	Chateau Noir	553ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
37	Soual	Voie communale n° 4	La Prade _ l'Estap	573ml
49	Soual	Route de la Croix d'En Bru	En Bru	83ml
60	Soual	Chemin du Moffré	Le Moffré	175ml
61	Soual	Chemin du Clos du Pin	En Bru	166ml
62	Soual	Cheminde la Prade	Métairie Neuve	96ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
38	Soual	Impasse de l'Estap	L'Estap	664ml
40	Soual	Cheminde la Prade	Métairie Neuve	335ml
44	Soual	Chemin du Moffré	Moffré	433ml
47	Soual	Chemin du Moffré	Le Moffré	491ml
48	Soual	Chemin du Clos du Pin	En Bru	207ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
36	Soual	Chemin rural	Ganaussac	215ml
39	Soual	Chemin rural	Les Costes	99ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
43	Soual	Chemin d'exploitation du Moffré (AFR)	Saint Sernin	422ml
45	Soual	Chemin du Moffré (Etat)	Saint Sernin	179ml
46	Soual	Chemin d'exploitation (Etat)	Barthenavar	95ml
50	Soual	Chemin d'exploitation (AFR)	Saint Sernin	82ml

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

Le Maire,

LEGENDE :

- Périmètre de la CIAF 6
- Limite Communes
- Parcelles cadastrales

Plan des voiries :

- Routes départementales
- Voies communales
- Chemins ruraux conservés
- Chemins ruraux créés
- Chemins d'exploitation conservés

0 — 500 — 1 000 m

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 081-218102895-20260917-202659-DE

DEPARTEMENT DU TARN **RE**PUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 septembre 2026 - 18h30
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Alibert, Maire.

Présents			
ALGANS Annie	**CASTAN Gautier**	**DELPAS Christine**	**MINNITI Marlène**
ALBOUI Alain	**CERESOLI Alain**	**DELPAS Corinne**	**MONTAGNE Carole**
ALIBERT Jean-Luc	**CORONAS Thierry**	**DESCARPENTRIES Christine**	**NAVARROT Marc**
BERTHE Pascal	**CREMADES Séverine**	**DURAND Françoise**	**RAFA Sahnoun**
CABEZUELO Eric	**DELORME Michelle**	**FERRANT Jean-Marie**	**ZARA Laure**

Pouvoirs			
Absent	***Donne pouvoir à***	***Absent***	***Donne pouvoir à***
GOZE Martine	**DELPAS Corinne**	**SANZ Julien**	**CASTAN Gautier**
PRADELLES Florent	**MINNITI Marlène**		

Date de convocation : 11 septembre 2026
Secrétaire de séance : M. Gautier CASTAN

Délibération 2026 59 – CIAF Cambounet-sur-le-Sor, Saïx, Soual, Viviers-lès-M. - modifications de voirie communal, chemins ruraux et chemins de randonnée

Vu l'article L.121-1 7 du code rural,

Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

Vu la lettre du président de la commission intercommunale l'aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier autour de l'A69.

Vu le tableau des créations, modifications et suppressions proposées et le plan d'ensemble au 1/5000ème de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission intercommunale d'aménagement foncier

 - de créer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant;

Création				
N° Plan	**Commune**	**Désignation**	**Lieudit**	**Longueur**

36	Soual	Chemin rural	Ganaussac	215ml
39	Soual	Chemin rural	Les Costes	99ml

- de déplacer le chemin de petite randonnée “chemin des pigeonniers” sur le tracé suivant (Cf : annexe), conformément à l'article L.121-17 §7 du code rural:

Déplacement de chemin de petite randonnée				
Nom du PR	**Commune**	**Désignation**	**Lieudit**	**Commentaire**
chemin des Pigeonniers	Soual	Chemin rural	La Prade	modification du tracé dans le secteur de l'échangeur de Soual

- de porter les réclamations suivantes auprès de la CIAF dans le cadre de l'enquête publique :

Réclamations portées par la commune					
Localisation	**Désignation**	**Lieudit**	**Longueur**	**Réclamation**	**Justification**
parcelle A1591 - A1592	Chemin rural	Donnadieu Bas	582ml	Création d’un chemin rural pour relier le chemin identifié n°36 à la voie communale identifiée n°37	Créer une liaison douce de randonnée avec le secteur En Toulze
chemin rural identifié n°39	Chemin rural	Les Costes	474ml	Prolonger le chemin rural identifié n°39 jusqu’à la voie communale identifiée n°62	Rétablir le “chemin des Pigeonniers” dont le tracé a été impacté par l’autoroute.
chemin rural identifié n°39	Chemin rural	Les Costes	375ml	Aménager le chemin rural prolongé identifié n°39	Rendre praticable le “chemin des Pigeonniers” dont le tracé a été impacté par l’autoroute.

Le Maire,

Jean-Luc ALIBERT



DEPARTEMENT DU TARN

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

TARN
LE DÉPARTEMENT

AMENAGEMENT FONCIER
LIAISON AUTOROUTIERE - CASTRES / TOULOUSE

CIAF 6

Communes de
SAIX, CAMBOUNET SUR LE SOR
SOUAL, VIVIERS LÈS MONTAGNES

Périmètre

Emprise (V8)

Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Jean Marc BEVERAGGI
Ghislain DE BOIRY
Loïc BOUILLON
Philippe CACHOD
Thomas CHERRIER
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Flora GALAND
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenaël SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS

Pôle Aménagement des Territoires

Agence de CAEN
37 rue des Compagnons, 14000 CAEN
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 31 53 39 00

Agence d'ORLÉANS
2 quai Saint-Laurent, 45000 ORLÉANS
E-mail: adt@geomat.fr
Téléphone : 02 34 08 63 33

Geomat
GÉOMÈTRES-EXPERTS

PLAN DES MODIFICATIONS DE LA VOIRIE (Viviers les Montagnes)

Dressé le 02/07/2026 par
Philippe CACHOD
géomètre-expert agréé

Dossier : 2238001

ECHELLE : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

Le Maire,

LEGENDE :

- Périmètre de la CIAF 6
- Limite Communes
- Parcelles cadastrales

Plan des voiries :

- Route nationales
- Routes départementales
- Voies communales
- Chemins ruraux conservés
- Chemins ruraux créés
- Chemins d'exploitation conservés

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
27	Viviers les Montagnes	Route de Cambounet	Les Carayols	861ml

N° Plan	Commune	Désignation	Lieudit	Longueur
27	Viviers les Montagnes	Route de Cambounet	Les Carayols	861ml
28	Viviers les Montagnes	Chemin d'En Bajou	En Bajou	294ml
29	Viviers les Montagnes / Cambounet sur le Sor	Chemin rural de Cambounet sur le Sor à Viviers les Montagnes	En Bajou / Beaupré	329ml
30	Viviers les Montagnes	Chemin de Cambounet sur le Sor à Viviers les Montagnes	Beaupré	662ml
31	Viviers les Montagnes	Chemin de la Route de Beaupré	Beaupré / Barthefere	565ml
32	Viviers les Montagnes	Chemin du Philanthrope	En Bajou	33ml

0 500 1 000 m